

## AGENDA SOCIAL DES PERSONNELS D'INSPECTION

### *Relevé de conclusions DE LA REUNION DU 30 JANVIER 2019*

**Objet :** réunion relative aux missions des IA-IPR et des IEN

**Références :**

- circulaire n° 2015-207 du 11 décembre 2015 relative aux missions des IA-IPR et des IEN,
- circulaire DGRH/DGESCO du 27 août 2013 relative au rôle des IEN chargé d'accompagner la scolarisation en école maternelle.

**Participants :**

#### Organisations syndicales :

- **SNIA-IPR UNSA** : M. Alain MARIE, M. Mohammed DARMAME
- **SIEN-UNSA** : M. Patrick ROUMAGNAC, Mme Elisabeth JARDON, M. Franck MONTUELLE
- **SNPI-FSU** : M. Paul DEVIN, Mme Evelyne COLLIN, M. Eric NICOLLET
- **CGT Educ'action** : M. Philippe PECHOUX,
- **SGEN CFDT** : M. Alexis TORCHET, M. Gaëtan DUPREY
- **FNEC FP FO** : Mme Cécile KOHLER

#### Administration :

- **Mme Valérie LE GLEUT**, cheffe du service de l'encadrement
- **Mme Martine GAUTHIER**, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels d'encadrement
- **M. Patrice LEMOINE**, sous-directeur du socle commun, de la personnalisation des parcours scolaires et de l'orientation (DGESCO A1)
- **M. Bernard BEIGNIER**, recteur de l'académie d'Aix-Marseille
- **M. Daniel AUVERLOT**, recteur de l'académie de Créteil
- **M. William MAROIS**, recteur de l'académie de Nantes
- **M. Pierre ARENE**, secrétaire général de l'académie de Lyon
- **Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT**, secrétaire générale de l'académie de Paris
- **M. Vincent PHILIPPE**, secrétaire général de l'académie de Reims
- **M. Géraud VAYSSE**, DRH de l'académie de Besançon
- **M. Lionel FERREIRA**, adjoint à la sous-directrice du service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire (DGRH B)
- **M. Philippe ETIENNE**, chef du bureau des IA-IPR et des IEN (DGRH E2-2)
- **Mme Séverine BARTHELEMY, Mme Alice CHUPIN, M. Arnaud BARBIER, Mme Hélène COUDERT**, représentants du bureau DGRH E2-2.

#### Mise à jour de la circulaire :

Le travail réalisé en 2015 est reconnu de qualité et reflète bien les missions des personnels d'inspection. De l'avis général, il mérite seulement d'être complété ou ajusté sur quelques points notamment pour prendre en compte la réalité de l'équilibre des différentes activités ou les évolutions législatives en cours portées par le projet de loi pour une école de la confiance.

Ainsi la question posée est avant tout centrée sur les moyens donnés aux inspecteurs et sur leurs conditions de travail qu'ils estiment se dégrader compte tenu des tâches qui se superposent. Les missions décrites dans la circulaire mériteraient d'être hiérarchisées.

### 1 / mission d'inspection, d'évaluation et de formation :

- **PPCR** : il existe une inégalité entre les disciplines et aussi dans le premier degré ; les entretiens de carrière ont rigidifié les agendas des inspecteurs qui aspirent à une modification du dispositif et notamment au desserrement du délai d'un mois de préavis pour l'entretien. Un groupe de travail piloté par le service B de la DGRH a vocation à examiner ce point particulier ;
- **Contrôle de l'enseignement privé sous contrat** : absence de visibilité sur l'augmentation de la charge que cela va créer ;
- **Accompagnement des enseignants** : les inspecteurs souhaitent pouvoir dégager du temps pour faire de l'accompagnement des professeurs en dehors des entretiens individuels. Le temps dont disposent les inspecteurs pour leur mission d'accompagnement des enseignants dépend aujourd'hui directement du nombre de rendez-vous de carrière à mener. Pour la CGT, il serait également souhaitable d'instaurer d'autres rendez-vous de carrière en dehors de ceux prévus par le PPCR. Le recteur Marois insiste sur l'attention nécessaire à la titularisation des personnels enseignants qui reste un moment clé pour les inspecteurs. Les inspecteurs doivent continuer à se rendre dans les établissements même si le nombre des rendez-vous de carrière, rythmé par le PPCR, est faible. Pour le SNIA-IPR, l'inspection individuelle reste au cœur du métier. Pour la CFDT et la CGT, le travail d'équipe et collaboratif n'est pas assez développé. Il faut privilégier les regards croisés ;
- **Contrôle de l'instruction à domicile** : le recteur Auverlot insiste sur le fait que pour être opérant, le contrôle de l'instruction à domicile doit être effectué sur place par des personnels d'inspection ce qui nécessite à la fois une formation et du temps.

### 2/ rôle des inspecteurs dans le pilotage académique :

- **Pilotage académique** : si la participation à la définition de la politique académique est bien prévue dans la circulaire, le degré et le mode d'association des inspecteurs est variable d'une académie à l'autre. Parfois seuls les doyens sont associés aux décisions. Une attention est portée à ce que les doyens n'aient pas de rôle d'interface hiérarchique. Leur rôle et leur position dans l'organisation doivent être précisés ;
- **Cadre territorial d'exercice** : le SNPI-FSU rappelle qu'il est très attaché au cadre départemental pour les IEN alors que pour d'autres, la mission de l'inspecteur doit s'inscrire au-delà de la seule circonscription ou de la discipline. Pour le SIEN-UNSA, le département est perçu comme un frein alors que les personnels d'inspection doivent pouvoir se définir par rapport au territoire académique pour favoriser le lien interdegré. Le recteur Beignier fait part de l'organisation mise en place dans l'académie d'Aix-Marseille autour de 21 réseaux scolaires comprenant écoles, collèges et lycées, qui en constituent l'entité territoriale de référence. Le directoire est constitué d'un trio : IEN - principal - proviseur. Les doyens des deux corps d'inspection participent également au comité de pilotage et sont positionnés comme conseillers du recteur. Chaque réseau élabore un projet pédagogique. Le recteur Auverlot souligne l'extrême diversité du métier des IEN du 1<sup>er</sup> degré, selon qu'ils exercent en zone rurale ou urbaine, induisant des pratiques différentes ;

- **Évaluation des établissements** : elle est restée embryonnaire (expérimentation à Nantes et Montpellier) et devra tenir compte des conclusions de la mission en cours confiée à Thierry Bossard qui rencontrera tous les syndicats des personnels de direction et d'inspection. L'engagement des inspecteurs dans ce dispositif est toutefois subordonné à l'allègement parallèle d'autres charges.

### 3/ rôle de conseil et d'expert :

- **Rôle des IEN chargés de mission maternelle, ASH, éducation prioritaire, TICE** : les représentants du personnel sont opposés à la multiplication des postes à profil. Des questions se posent sur le déploiement des IEN « maternelle » dont le recteur Auverlot souhaiterait qu'on dresse un bilan ;
- **Poids des missions confiées aux inspecteurs disciplinaires** : un certain nombre de missions qui peuvent être confiées aux inspecteurs (orientation, apprentissage, numérique ...) ont trouvé une reconnaissance dans la création de l'emploi fonctionnel de conseiller de recteur en 2016. Toutefois un certain nombre de missions spécifiques autres que pédagogiques accaparent les inspecteurs parfois à plein temps qui ne conduisent plus de rendez-vous de carrière. Une réflexion doit être menée dans le cadre de la réforme territoriale sur la possibilité de redéfinition de ces emplois de conseillers de recteurs. Une cartographie de toutes les missions confiées par les recteurs dans les académies devra être réalisée pour permettre de mieux calibrer les effectifs nécessaires ;
- **Climat scolaire** : les inspecteurs sont de plus en plus absorbés par leur rôle en matière de régulation du climat scolaire. Beaucoup d'IA-IPR EVS ont été mobilisés auprès de chefs d'établissement en décembre lors des épisodes liés à la crise des gilets jaunes.

\*\*\*

Prochaine réunion du groupe de travail en avril 2019